

## Commune de SAINT-PANCRACE

---

# Accompagnement pour une réflexion sur l'aménagement de la place du Souvenir Français

La commune de Saint-Pancrace a sollicité le CAUE de la Savoie pour l'accompagner dans une réflexion portant sur la Place du Souvenir Français qu'elle souhaite améliorer. Cet accompagnement impulsé par madame Lisa-Marine Caterino a été repris par monsieur Cédrik Valet. Cette séance de travail du 20 février 2023 était essentiellement destinée à faire le point sur l'avancement de l'accompagnement et de mettre en place les étapes à venir.

### Présents :

Monsieur **Roger BLANC-COUAND**, Maire,  
Monsieur **Serge MICHEL**, 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Monsieur **Christophe VALLOIRE**, 1<sup>er</sup> adjoint,  
Monsieur **Cédrik VALET**, Chargé de missions, CAUE de la Savoie

### Compte rendu :

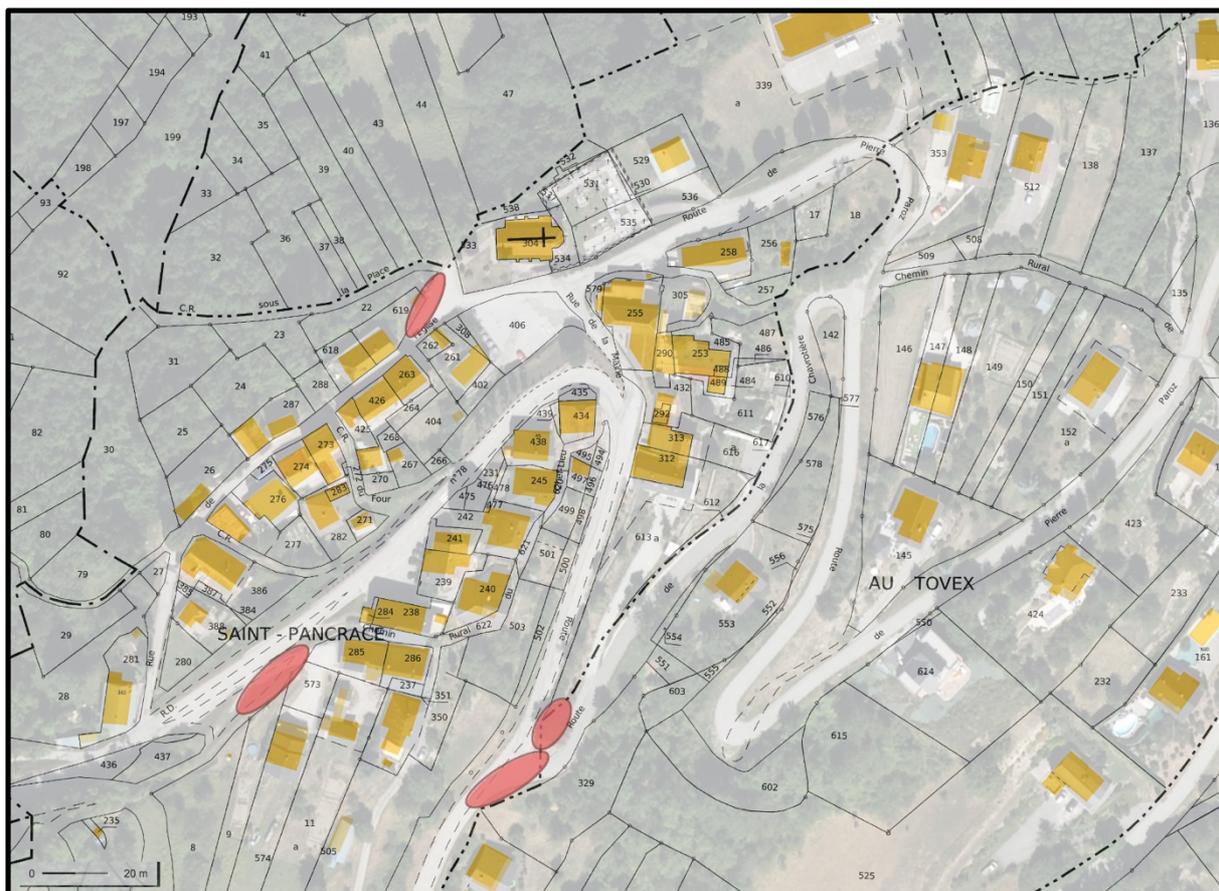
Dans un premier temps, Monsieur Cédrik Valet a expliqué l'objet de sa présence en lieu et place de madame Lisa-Marine Caterino. Puis un second temps a été consacré à valider le compte rendu de la visite du 7 novembre 2022 et à faire le point sur l'état d'avancement des travaux.

L'ensemble des participants convient que le travail déjà produit comporte de nombreux éléments de diagnostic dont notamment la définition du périmètre de l'étude une approche des contraintes et enjeux du site.

Sur la base de ces éléments augmentés de quelques précisions, une approche des besoins et l'établissement de plusieurs hypothèses sont travaillés.

Plusieurs points déjà abordés dans le diagnostic déjà établis sont alors questionnés tels les containers semi-enterrés, le stationnement, la mise en valeur du monument aux morts, l'accessibilité des jardins de l'église, la mise en place d'une fontaine, l'embellissement de la place.





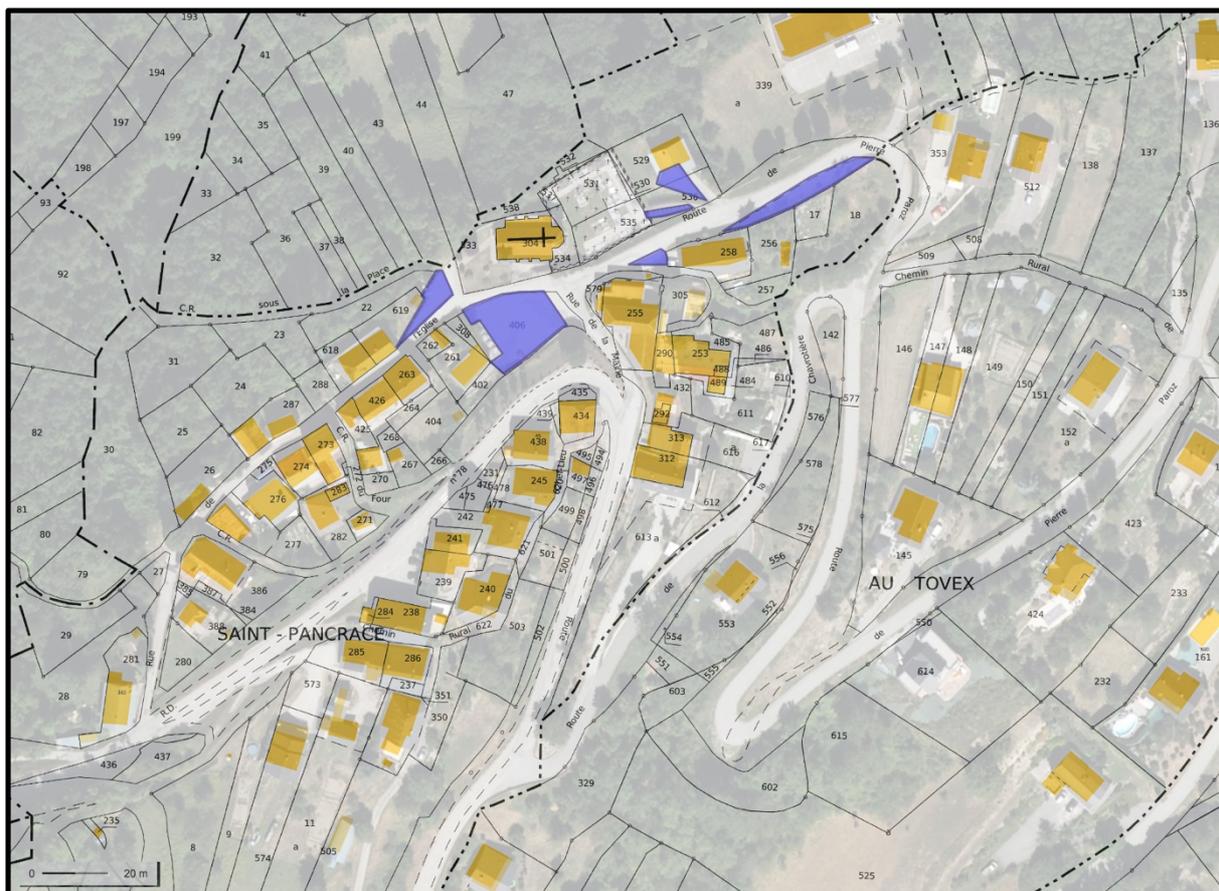
**SITES PRESENTIS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL POUR LE POSITIONNEMENT DES CONTAINERS**

Hormis le plus septentrional, ces sites ont été choisis par le groupe de travail pour capter le maximum de population relativement à leur trajets (domicile / travail principalement).

**La question du stationnement** a ensuite été abordée par le groupe de travail car il s'avère que l'ensemble de l'espace considéré est amené à accueillir du stationnement lors de cérémonies et de manière massive lors de concours de belotte. Les remarques du groupe de travail portent essentiellement sur la nécessité de clarification, d'organisation et d'optimisation du stationnement car actuellement il est plutôt anarchique.

Par ailleurs, plusieurs accès doivent être maintenus : rue de l'église, route de Pierre Paroz, rue de la Mairie, et éventuellement l'accès à la parcelle 402 doit être tenu. Pour le groupe de travail il est donc indispensable que la route soit visuellement distinguée de la place du Souvenir Français, quand bien même les deux présenteraient le même revêtement.

Enfin, cette question du stationnement a soulevé l'incidence des véhicules électriques dont l'usage doit se développer et le groupe de travail estime qu'une réservation pour au moins une borne de recharge est absolument nécessaire dans le cadre de l'aménagement à venir.



POCHES DE STATIONNEMENT UTILISEES LORS DES MANIFESTATIONS

Enfin, la collectivité souhaite véritablement **embellir la place du Souvenir Français**.

Un ensemble de besoins a été produit qui doit concourir à l'embellissement de la place du Souvenir Français tels :

- L'éviction des containers (déjà abordée) pour des questions de fonctionnement de ces derniers et de dégagement de la place également.
- La mise en valeur du monument aux morts que sa confidentialité de son emplacement commande de le donner à voir de manière significative. (Cette approche pourrait conduire à l'extraire du mur de l'église).
- La mise en place d'une fontaine à proximité du compteur d'eau existant juste à l'Ouest de l'église ce qui permettrait éventuellement de la raccorder ;
- La valorisation par l'augmentation de la visibilité et de l'accessibilité du jardin de l'église... éventuellement par un travail sur le muret qui le rendrait plus « perméable » ;
- La mise en place d'un revêtement (pour la place et les accès) qualitatif, si possible perméable, tout en intégrant la problématique de déneigement ;
- L'embellissement du talus en contrebas de la route départementale (propriété foncière du département ?), par une végétation mettant en valeur les assemblages de pierres du mur de soutènement, (en atténuant la noirceur des pierres notamment) et ne générant pas un surcoût d'entretien ;

- L'adoucissement de certains angles saillants, au niveau du pincement produit par le muret du jardin de l'église et la haie de la propriété la plus orientale de la rue de l'Église, essentiellement pour des motifs esthétiques et de dégagement de la visibilité (circulation) ;
- L'éviction de l'hémicycle au profit du prolongement des jardins de l'église ;
- La mise en place de mobilier urbain aux endroits pertinents de manière à permettre aux personnes de s'asseoir et de profiter de la place et des paysages autour.



SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DESTINÉS À RECOMPOSER LA PLACE

Une sortie sur site a permis ensuite de préciser quelques derniers échanges sur les enjeux portant sur la place ; en particulier, quelques points de diagnostic ont pu être complétés avec la mise en évidence de cônes de vues sur le paysage — vue sur Jarrier depuis le Nord, vue sur l'oratoire dans l'axe de la parcelle 402, connexion entre la salle des fêtes et la place... —.

Enfin, un dernier temps a été consacré à définir les suites à donner à ces travaux. Le groupe de travail convient qu'il serait utile d'associer la population de Saint-Pancrace dans le cadre d'un atelier de travail. Celui-ci permettrait, dans un premier temps, de disposer de leur expertise d'usage sur les éléments à conserver et à améliorer quant au fonctionnement de la place ; et dans un second temps de les faire réfléchir sur le positionnement idéal du

monument aux morts, sur le rapport entre les jardins de l'église et la place, et sur la qualité et le positionnement du mobilier urbain à prendre place.

Cet atelier pourrait prendre place dans le courant du mois de mars le lundi 27 ou le mardi 28 de 18h30 à 20h30.

En attendant, le CAUE de la Savoie prendra contact avec le SIRTOM et le Département afin de disposer de leurs éventuelles contraintes à prendre en compte dans l'opération.